

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 14 avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du marché couvert de Thenon, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 24 Mars 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	42
Votants :	49
Pour :	35
Contre :	11
Abstention :	3

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Patrick DELAUGEAS, Mattia TRENTMONT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Élodie REBEYROL donne pouvoir à Jean-Louis PUJOLS, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Bernard DURAND, Marc CHAPON, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT donne pouvoir à Maud MANIERE, Roger LAROUQUIE, Laurent PELLERIN donne pouvoir à Lionel ARMAGHANIAN.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : TEOM 2021 : vote des taux pour le secteur du SMD3

Il est proposé au conseil communautaire de fixer les taux de TEOM sur les communes desservies par le secteur du SMD3 pour l'exercice 2021.

Les Communes pour lesquelles la communauté de communes perçoit la taxe en lieu et place du SMD3 sont : Ajat, Auriac du Périgord, Azerat, Bars, Beauregard de Terrasson, Fossemagne, Gabillou, Limeyrat, Montagnac d'Auberoche, Peyrignac, Sainte-Orse, Thenon, Villac.

AR PREFECTURE

024-200041150-20210414-DE2021072-DE
Regu le 19/04/2021

Par délibération en date du 25 septembre 2020, le conseil communautaire a modifié les zonages de perception de la TEOM en fonction du service rendu.

3 catégories existent :

Zone 2A Porte à Porte (PAP) : Ajat, Beauregard de Terrasson, Limeyrat

Zone 2B Apport Volontaire (AV) : Gabillou, Montagnac d'Auberoche, Sainte-Orse, Villac

Zone 2C Mixte : Auriac du Périgord, Azerat, Bars, Fossemagne, Peyrignac, Thenon

Il convient donc de voter un taux par zone.

	BASES 2021	Produit appelé	
2 A PAP	1 207 968	172 525,22 €	14,28%
2 B AV	898 280	126 933,24 €	14,13%
2 C MIXTE	3 152 266	457 150,54 €	14,50%
		756 609,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, :

- **DECIDE** de fixer les taux de TEOM au regard du montant appelé par le SMD3, comme suit :
 - à 14,28% pour la zone 2A PAP
 - à 14,13% pour la zone 2B AV
 - à 14,50% pour la zone 2C Mixte
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 19/04/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET.

AR PREFECTURE

024-200041150-20210414-DE2021072-DE
Regu le 19/04/2021